

élèves fragilisés dans leurs apprentissages par la crise sanitaire + 12 000 HSE

ENSEIGNANT

SANTÉ

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Afin de favoriser la mise en œuvre d'actions permettant de remobiliser les élèves susceptibles de décrocher et/ou de corriger certaines fragilités en termes d'acquisition des capacités attendues, une enveloppe supplémentaire de 6000 HSE viendra compléter l'enveloppe de 30000 heures octroyée au mois de janvier dont 6000 heures n'ont pas été consommées.

La note de service [DGER/SDPFE/2022-468](#) du 21 juin 2022 relative aux priorités d'action pour l'enseignement agricole technique sur l'année scolaire 2022-2023, appelle à une vigilante attention s'agissant des élèves fragilisés dans leurs apprentissages par la crise sanitaire (cf. 1 du point B.5).

La note de service prévoit notamment la mobilisation de dispositifs d'individualisation et appelle à la mobilisation des personnels en mode projet.

Moyens supplémentaires :

La DGER vient d'annoncer une dotation supplémentaire d' HSE pour la rentrée scolaire visant a : Favoriser la mise en œuvre d'actions permettant de remobiliser les élèves susceptibles de décrocher et/ou de corriger certaines fragilités en termes d'acquisition des capacités attendues.

- une enveloppe supplémentaire de 6000 HSE viendra compléter l'enveloppe de 30000 heures octroyée au mois de janvier dont 6000 heures n'ont pas été consommées.

- Les EPLEFPA et les établissements d'enseignement agricole privés du temps plein bénéficient à la rentrée d'une dotation de 12000 HSE.

Répartition / Utilisation :

- **80 %** de ces heures sont attribués à l'ensemble des établissements publics et privés du temps plein au **prorata du nombre d'élèves et du nombre de classes à examen**
- **20 %** restant sont délégués entre les DRAAF-DAAF sur la base des effectifs régionaux. Les services déconcentrés les répartiront entre établissements pour tenir compte d'évolutions d'effectifs sensibles ou pour répondre à des besoins particuliers exprimés par les établissements.

Taux des HSE en vigueur

Agrégés classe normale 15h 57,67 €

Agrégés HC/cl ex 18h 63,44 €

Certifiés, PLPA classe normale 18h 39,91 €

Certifiés, PLPA HC/cl ex 18h 43,91 €

Maître auxiliaire catégorie II - 18h 28,84 €

Maître auxiliaire catégorie I - 18h 32,14 €

Contractuels catégorie III - 18h 33,49 €

Contractuels catégorie II et IV - 18h 39,91 €

Ingénieurs catégorie I 63,44 €

Bi - admissibles 18H 39,95 €

Agir contre l'échec scolaire : des ressources à (re)découvrir

Aujourd'hui nous vous proposons de découvrir des actions, des webinaires, des ouvrages pour agir à votre niveau contre les difficultés de certains jeunes, améliorer le climat scolaire, adapter les pratiques pédagogiques ou encore développer la coopération entre élèves.